



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS-CATÉSIS**  
**Registre des délibérations**  
**du Conseil communautaire**

-----  
**Séance du 17 décembre 2024**

**Date de convocation : 10 décembre 2024**

**Nombre de conseillers en exercice : 74**

**Président de séance : M. Serge SIMEON**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle Jules Mériaux du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

**Objet : Délibération 2024/118 portant approbation pour une demande de subvention relative à l'installation d'une Maison des Assistants Maternels à Beauvois-en-Cambrésis**

**Membres présents (55 titulaires et 2 suppléants)** : BASQUIN Alexandre, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric (S), LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, HERBET Yannick

**Membres excusés (5)** : LEDUC Brigitte, DAUCHET Martine, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme, GOURAUD Francis

**Membres absents (4)** : LOIGNON Laurent, HISBERGUE Antoine, HAVART Ludovic, RICHEZ Jean-Pierre

**Membres ayant donné procuration (8)** : PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, BALÉDENT Matthieu à MATON Audrey, BERANGER Agnès à COLLIN Denis, RIQUET Alain à TRIOUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée à DUBUIS Bernadette, DAVOINE Matthieu à SIMEON Serge, MANESSE Joëlle à MODARELLI Joseph, JUMEAUX Stéphane à DUDANT Pierre-Henri

**Secrétaire de séance** : RICHARD Jérémy

2024/

## **Délibération 2024/118 portant approbation pour une demande de subvention relative à l'installation d'une Maison des Assistants Maternels à Beauvois-en-Cambrésis**

Madame Allison DERCHE, présidente de l'association « Le Cocon Des Loulous », sollicite la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis dans le cadre de l'installation d'une Maison des Assistants Maternels à Beauvois-en-Cambrésis.

La Maison des Assistants Maternels (MAM) regroupe trois (3) assistantes maternelles pour une capacité d'accueil de douze (12) enfants. Il est précisé que la structure s'engage à respecter les normes de sécurité à l'intérieur comme à l'extérieur du bâtiment.

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'arrêté n°2013/37 portant modification statutaire de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis,*

*Vu les statuts de la CA2C,*

*Vu la délibération n° 2017/093 portant création d'un règlement d'attribution de subvention aux Maisons d'Assistants Maternelles,*

*Vu l'autorisation du maire pour l'ouverture d'une MAM sur le territoire communal du 8 mars 2023,*


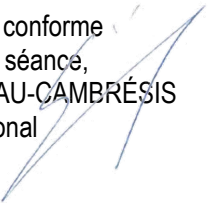

*Vu le dossier de demande de financement remis par l'association MAM « Le Cocon Des Loulous » du 6 octobre 2024 et comportant l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :**

- **D'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la MAM de Beauvois-en-Cambrésis ;**
- **De préciser que les dépenses correspondantes sont bien inscrites au budget principal ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents à cette affaire.**

*Annexe(s) -*

[Convention de partenariat avec l'association « MAM Le Cocon Des Loulous » gérant une Maison des Assistants Maternels à Beauvois-en-Cambrésis](#)

<p>Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD</p>  <p><b><u>IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS</u></b></p> <p>Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 19/12/2024 Publication le 19/12/2024</p> <p>Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
---	--

## ANNEXE

<p align="center"><b>Convention de partenariat avec l'association « MAM Le Cocon Des Loulous » gérant une Maison des Assistants Maternels à Beauvois-en-Cambrésis</b></p>
---

Entre les soussignés,

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis dont le siège social est situé rue Victor Watremez - RD 643, ZA le bout des dix-neuf à Beauvois-En-Cambrésis, et représentée par son Président, Monsieur Serge SIMEON,

Et

L'association « MAM Le Cocon Des Loulous », dont le siège est situé au 12, Place Francisco FERRER à Beauvois-en-Cambrésis, représentée par sa présidente, Madame DERCHE Allison.

EXPOSE

Dans le cadre de sa compétence Petite Enfance, la Communauté d'Agglomération a décidé d'apporter un soutien aux structures de garde de la Petite Enfance et plus particulièrement aux Maisons des Assistants Maternels.

Cette aide vise à accompagner le développement de modes de garde collective en milieu rural et dans les communes du territoires dépourvues de lieux d'accueil alors qu'une demande existe.

**Vu :**

- *le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *l'arrêté n°2013/37 portant modification statutaire de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis,*
- *les statuts de la Communauté de communes en date du 5 décembre 2013 (31/2013),*
- *les modifications des statuts de la Communauté de Communes portant définition des compétences n° 2015/142,*
- *la délibération n° 2017/093 portant création d'un règlement d'attribution de subvention aux Maisons d'Assistants Maternelles,*
- *l'autorisation du maire pour l'ouverture d'une MAM sur le territoire communal en date du 8 mars 2023,*
- *Vu le dossier de demande de financement remis par l'association MAM « Le Cocon Des Loulous » en date du 6 octobre 2024 et comportant l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction.*

**Il a été convenu ce qui suit :**

### **Article 1 : OBJET**

L'objet est le versement d'une subvention à l'association « MAM Le Cocon Des Loulous » pour la création de la Maison des Assistants Maternels située au 12, Place Francisco FERRER à Beauvois-en-Cambrésis pour l'acquisition de matériel dans le cadre son activité principale.

La structure peut prétendre à cette subvention car elle respecte les conditions d'éligibilité du règlement d'attribution des subventions aux Maisons des Assistants Maternels. D'une part, les conditions requises pour l'attribution d'une subvention et d'autre part, pour la constitution du dossier.

#### **Article 2 : Engagement de l'association**

L'association MAM Le Cocon Des Loulous s'engage à procéder à l'acquisition du matériel correspondant au devis remis dans le dossier de demande de financement.

Elle transmettra dès sa réception la facture acquittée correspondante. Pour rappel, le bénéficiaire dispose d'un délai de 6 mois à compter de la réception du matériel pour fournir la facture à la Communauté d'Agglomération.

#### **Article 3 : Engagement de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis**

La Communauté d'Agglomération s'engage à participer au financement du projet de l'association à hauteur de 1 500 euros maximum.

La subvention sera versée sur preuve des factures acquittées.

#### **Article 4 : Litiges**

En cas de litige, les parties porteront l'affaire devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le .....

DERCHE Allison

Serge SIMEON

Présidente,  
d'Agglomération  
Association MAM  
Le Cocon Des Loulous

Président de la Communauté  
du Caudrésis et du Catésis  
Maire de Le Cateau-Cambrésis  
Conseiller Régional

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_118
Objet :	Délibération 2024/118 portant approbation pour une demande de subvention relative à l'installation d'une Maison des Assistants Maternels à
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-17 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.2 - Aide sociale
Identifiant unique :	059-200030633-20241217-2024_118-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200030633-20241217-2024_118-DE-1-1_0.xml	text/xml	978 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : D118.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20241217-2024_118-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	380.9 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2024 à 08h38min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2024 à 08h39min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2024 à 08h39min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2024 à 08h39min38s	Reçu par le MI le 2024-12-19